

*Initiatives ministérielles*

Les réformistes ne comprennent pas vraiment pourquoi le gouvernement n'impose la surtaxe pour la promotion de la santé que sur trois ans. En l'espace de six mois, les fabricants auront suffisamment augmenté leurs profits pour la payer et cette surtaxe ne sera plus perçue après ces trois années. C'est ce qui est prévu dans la mesure législative. La surtaxe ne sera perçue que pour une période de trois ans, soit pendant la mise en vigueur de la diminution de la taxe sur le tabac, ce qui encouragera une consommation accrue et entraînera une augmentation des coûts en matière de santé, une fois cette surtaxe supprimée.

Les réformistes sont d'avis que la surtaxe pour la promotion de la santé devrait être perçue jusqu'à ce que les taxes sur le tabac reviennent aux niveaux d'avant le 8 février 1994. La surtaxe devrait rester en vigueur tout ce temps là. C'est parfaitement logique.

Les réformistes ont tenté de proposer un amendement visant à faire imposer la surtaxe pour la promotion de la santé non pas pendant trois ans, mais pendant six ans. Là encore, nous avons eu le même problème. Le conseiller législatif nous a informé que seule la ministre pouvait proposer un élargissement de la taxe ou l'imposer. Les réformistes demandent respectueusement à la ministre de le faire le plus rapidement possible, d'effectuer ce changement et d'éliminer les échappatoires.

Les réformistes appuient également l'augmentation des amendes pour possession ou vente illégale des produits du tabac qui ne sont pas estampillés. Il faut augmenter les amendes et régler les problèmes là où ils se font sentir.

Le Parti réformiste estime que le gouvernement aurait dû appliquer la loi plus sévèrement et imposer une taxe à l'exportation avant de réduire les taxes sur les cigarettes et les produits du tabac. Si nous savions que ces produits nuisaient à la santé, pourquoi n'avons-nous pas d'abord exploré d'autres avenues?

Nous aurions pu imposer une taxe à l'exportation sur les cigarettes. Nous aurions pu essayer d'appliquer la loi plus sévèrement pour voir si cette méthode était efficace. Nous savions qu'il y avait un problème. Nous savions où se faisait la contrebande. Si nous avions pris ces mesures, nous n'aurions pas tant compromis la santé des Canadiens.

La dernière partie du projet de loi C-32 que nous appuyons porte sur le versement immédiat des remises de taxe aux détaillants et aux distributeurs canadiens. Les remises de la taxe d'accise payée sur les stocks de produits du tabac détenus au moment de la réduction des taxes d'accise s'élèvent à environ 150 millions de dollars. Il s'agit là d'une mesure légitime que nous appuyons.

Toutefois, le ministre doit attendre l'adoption du projet de loi C-32 avant d'émettre les chèques. Bien que nous nous opposions à la réduction des taxes sur le tabac, les détaillants risquent d'être contrariés si nous retardons l'adoption de cette mesure législative, car ils devront attendre encore plus longtemps avant de recevoir leur remboursement. Nous ne voulons donc pas retarder ce processus.

Le Parti réformiste a proposé, à l'étape de l'étude en comité, que les remises de taxe fassent l'objet d'un projet de loi distinct afin qu'il puisse être adopté plus rapidement. Cela aurait permis aux détaillants de toucher leur remboursement plus rapidement, et au Parlement d'examiner toute la question des coûts de santé. Nous n'aurions pas été obligés d'adopter cette mesure législative à toute vitesse, et nous aurions pu examiner plus à fond les incidences de la réduction des taxes sur les cigarettes et les produits du tabac. Le Comité des finances n'a même pas voulu prendre en considération notre suggestion.

Nous allons maintenant discuter des dispositions du projet de loi C-32 auxquelles nous nous opposons. Nous sommes contre la réduction des taxes sur les cigarettes et les produits du tabac, car cela entraînera une hausse du tabagisme, surtout chez les jeunes, le groupe le plus vulnérable de la société. La hausse du tabagisme fera augmenter les coûts de santé. C'est là une conclusion logique.

Le Parti réformiste s'étonne de ce que le gouvernement ait si facilement cédé aux pressions de l'élément criminel de la société. Le gouvernement libéral a envoyé un message négatif à ceux qui choisissent d'enfreindre la loi. Il a dit: «Si vous violez la loi, nous allons la modifier au lieu de l'appliquer.» C'est le message qu'il a envoyé aux éléments criminels. Je ne peux l'accepter.

• (1115)

Le Parti réformiste a du mal à croire que le gouvernement n'ait pas adopté une attitude plus raisonnable, imposé une taxe à l'exportation efficace, appliqué la loi plus sévèrement dans les endroits où il y a beaucoup de contrebande. Même le commissaire de la GRC a confirmé en février que 70 p. 100 du tabac de contrebande passait par les trois réserves Mohawk situées entre Cornwall et Montréal. Soixante dix pour cent du tabac de contrebande passait par cette région. C'est là que se situait le problème. Pourquoi ne pas avoir le courage d'appliquer les lois du Canada?

Que ferons-nous lorsque les éléments criminels feront la contrebande de la boisson, des drogues, des armes? Je crois comprendre qu'ils le font déjà. Ils tentent de trouver d'autres moyens de faire de l'argent.

Lorsque le gouvernement a cédé aux pressions et réduit les taxes sur le tabac, tous les députés se sont fait dire par les distillateurs canadiens que nous devrions également réduire les taxes sur la boisson, ce qui est tout à fait logique. Si nous pouvons réduire les taxes dans ce domaine, nous pouvons les réduire dans l'autre. La contrebande se fera maintenant ailleurs. Allons-nous agir de la même façon? Allons-nous réduire les taxes sur ce produit? Est-ce l'approche que nous allons adopter?

Il y a des groupes au sein de la population, des citoyens respectueux de la loi, qui voudraient que le gouvernement réduise leurs taxes aussi rapidement qu'il l'a fait avec celles du tabac. Le problème existera toujours, sauf qu'il se déplacera ailleurs.

La réduction supplémentaire de la taxe d'accise sur les cigarettes, qui a été négociée en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, a maintenant créé un réseau de contrebande interprovincial, autre-